

---

# REVUE INTERNATIONALE de la Croix-Rouge

---

**LUCIEN GAUTIER,**

*Professeur honoraire de l'Université de Genève,  
Membre du Comité international de la Croix-Rouge.*

## **La X<sup>me</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge.**

30 mars-7 avril 1921

Membre du Comité international depuis deux ans à peine, et n'ayant jamais eu, dans le passé, l'occasion de participer à l'une des grandes assises des Croix-Rouges, j'ai éprouvé une surprise légitime quand le directeur de cette *Revue*, notre cher et très estimé secrétaire général, m'a demandé de me faire ici le «chroniqueur» de la X<sup>me</sup> Conférence. Prévoyant l'objection que je ne pouvais manquer de lui opposer en lui alléguant ma qualité de nouveau venu, il l'a d'avance combattue, en m'affirmant que c'était précisément là une condition favorable et que, en raison même de mon caractère de novice, je pourrais voir et présenter les faits sous un jour nouveau et ne me laisserais pas influencer par des conceptions toutes faites,

Sans me dissimuler ce qu'il y avait, dans cette argumentation, de trop optimiste et de trop flatteur pour moi, je me suis cependant incliné avec docilité, et je vais chercher à tracer non pas un tableau dans les règles, mais du moins une esquisse approximative des impressions laissées par la Conférence qui vient d'avoir lieu. En acceptant ce mandat, il va sans dire que j'assume la pleine responsabilité de mes appréciations et ne songe point à engager celle de mes collègues du Comité international.

### I

Parfois, dans certains moments de crise aiguë ou bien aussi à propos de quelque solennité nationale, il arrive, non seulement

## Lucien Gautier.

aux grands hommes, aux chefs, aux orateurs, mais encore aux citoyens modestes et même à des enfants de sentir battre le cœur de la patrie. De même, il nous semble que nous avons eu, au cours de la X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge, le rare privilège de faire une expérience analogue et que nous avons senti battre le cœur de l'humanité.

Cela est précieux, doublement précieux.

Précieux, d'abord, à un point de vue tout général, pour nous tous, membres de ce vaste corps que forment ensemble les nations de la terre et qui vient d'être secoué, déchiré, torturé par les douleurs d'une crise inouïe. Au lendemain de ces luttes gigantesques, de ces assauts de haine et de violence, de ce déchaînement de passions effrénées, alors que malgré la paix officiellement proclamée, nul n'éprouve encore le bien-être du calme et de l'apaisement, il a fait bon, pendant quelques jours, recueillir des échos d'un tout autre genre et ouvrir nos cœurs à une espérance.

Et puis, précieux aussi, à un point de vue plus restreint, précieux et infiniment encourageant pour nous spécialement, qui avons donné quelque chose de nous-mêmes à l'œuvre de la Croix-Rouge. Quel magnifique exaucement de nos vœux et quel heureux couronnement de nos efforts, de pouvoir constater que la Croix-Rouge a fait, une fois de plus — et de quelle façon décisive et saisissante — la preuve de son efficacité. Nous n'en rapportons pas la gloire aux hommes, quelque méritants, dévoués et admirables qu'aient pu être beaucoup d'entre eux ; nous saluons bien plutôt la puissance victorieuse d'un principe, d'une idée généreuse et féconde, et nous enregistrons avec reconnaissance ses nobles et durables effets.

Il est à peine nécessaire de faire ressortir à quel point la X<sup>me</sup> Conférence se différencie de toutes ses devancières, par le fait même de la situation profondément transformée dans laquelle elle s'est trouvée placée. Au cours des quarante ou cinquante dernières années, les représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge s'étaient réunis périodiquement et avaient pris les mesures nécessaires pour maintenir, renforcer et développer

## La X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge.

la belle œuvre confiée à leurs soins. Nous n'avons, du moins la majorité d'entre nous, pas pris part à ces assemblées, devant lesquelles, du reste, nous nous inclinons avec déférence, mais que nous sentons néanmoins avoir été bien différentes de celle qui vient d'avoir lieu. D'ailleurs les vétérans, qui ont été témoins et acteurs dans ces rencontres de naguère, ont été les premiers à faire cette constatation et à mesurer la différence des temps et la transformation des milieux. C'est qu'aussi il y avait toutes les raisons imaginables pour que ce changement frappât les esprits. Pendant le premier demi-siècle de son existence, la Croix-Rouge avait, à part quelques incidents, plus ou moins graves, survenus de temps à autre sur sa route, parcouru une carrière progressive, sans doute, et déjà fructueuse, mais quelque peu uniforme ; en 1870 elle était encore trop jeune et trop modeste pour avoir ressenti profondément le contre-coup des événements ; les guerres qui, depuis lors, avaient agité certaines parties de l'Europe et d'autres continents avaient eu leurs répercussions, parfois tragiques, mais rien n'avait bouleversé la face du monde. Et voici que soudain a éclaté pour la Croix-Rouge, comme du reste pour toutes les nations du globe, une crise sans égale dans le passé ; un formidable ouragan a balayé la terre, et il a fallu faire face à une tâche décuplée, centuplée, en apparence irréalisable. Nous avons vécu ces années émouvantes, poignantes, et ce souvenir encore tout récent planait sur l'assemblée réunie à Genève au mois dernier et lui donnait une physionomie à part.

Si les années de guerre ont accru en tous pays la tâche des Sociétés de la Croix-Rouge, elles ont eu pour résultat de leur amener des collaborateurs et des collaboratrices en grand nombre. Peut-être ne serait-il pas inexact de dire qu'avant 1914, les Croix-Rouges nationales consistaient surtout en groupements d'hommes et de femmes, pleins de bonne volonté et soucieux de faire le bien, mais que ces états-majors n'avaient pas derrière eux des troupes nombreuses. La guerre a modifié cet état de choses, elle a suscité de multiples vocations et fait en quelque sorte jaillir du sol des ouvriers de la grande œuvre, toujours plus abondants et graduellement aussi plus éprouvés et plus compé-

## Lucien Gautier.

tents. Ces couches nouvelles ont pris leur tâche au sérieux, et il est vaste le cercle de ceux qui, s'étant occupés activement de la Croix-Rouge durant les hostilités, ont à cœur de lui conserver leur intérêt et leur appui, et tiennent à exercer leur influence sur ses destinées. Ces nouvelles forces, ces recrues, déjà arrivées à posséder une expérience consommée, nous les avons vues arriver à Genève et participer aux travaux de la X<sup>me</sup> Conférence. Comme il était naturel que ce fût le cas, leur connaissance personnelle de la Croix-Rouge, portait essentiellement sur le rôle de leur Société nationale. C'était pour servir la Croix-Rouge de leur patrie que ces vaillants champions s'étaient mis en campagne, c'était à elle qu'ils avaient consacré leurs efforts. Sans doute ils n'étaient pas sans savoir qu'il y avait, à côté d'eux, les Croix-Rouges des nations alliées et, en face d'eux, celles des nations ennemies ; et peut-être même l'action bienfaisante poursuivie par les Croix-Rouges des pays neutres ne leur était-elle pas inconnue. Mais l'occasion ne leur avait pas été offerte de se rendre compte, en quelque sorte *de visu*, du caractère international de la grande organisation, dont certains rouages leur étaient devenus familiers, mais sur laquelle ils n'avaient pas encore pu, vu les événements, jeter un coup d'œil d'ensemble. La X<sup>me</sup> Conférence a été pour eux, pour nous tous qui y avons participé, une merveilleuse occasion de contempler dans sa totalité, c'est-à-dire à la fois dans son unité et dans sa diversité, cet édifice grandiose qui s'appelle la Croix-Rouge. Et certainement, au terme des neuf jours qu'a duré la Conférence, un travail de rapprochement et de compréhension mutuelle s'était effectué, un lien étroit s'était établi. En vivant ensemble et surtout en travaillant ensemble, on avait appris à se connaître, à s'estimer, à s'entraider. A l'heure qu'il est, dans les esprits des membres de la X<sup>me</sup> Conférence, il y a, à coup sûr, plus de clartés et moins d'incertitudes, il s'est produit une recrudescence de zèle et de bonne volonté pour l'accomplissement de l'œuvre, et l'on est ainsi en droit de compter que, propagée par les délégués retournés chacun dans sa patrie, une ardeur nouvelle s'emparera des Sociétés nationales et de leurs membres.

## La X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge.

### II

L'expérience du passé aidant, le Comité international et le dévoué personnel dont il dispose avaient fait de leur mieux pour préparer les travaux de l'assemblée et pour faciliter la tâche des délégués en leur fournissant dès leur arrivée de copieuses liasses de rapports, envoyés de tous les points de l'horizon et centralisés à Genève. La distribution de ces documents s'est faite avec promptitude et régularité, ainsi que celle des comptes rendus des séances, permettant à chacun, dès le lendemain, de contrôler ce qui s'était fait la veille.

J'ai eu, au cours d'un demi-siècle, bien des occasions d'assister à des congrès, nationaux et internationaux, siégeant soit à Genève (qui en voit passer un grand nombre), soit dans d'autres villes de Suisse et à l'étranger, et poursuivant des buts divers, scientifiques, religieux, philanthropiques, etc. Je sais donc par expérience qu'il y a des congrès où l'on travaille ferme et d'autres où l'on travaille... moins. Je n'hésite pas à classer dans la première catégorie la X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge. Les délégués venus à Genève n'y ont point mené une vie oisive, contemplative. Ils ont pu d'emblée se rendre compte qu'une besogne considérable leur avait été préparée ; ils ont vu qu'il s'agissait de mettre résolument la main à la pâte et de siéger avec persévérance. Les séances plénières et les séances de commissions occupaient toutes les matinées et tous les après-midis, et les réceptions avaient été reléguées aux heures tardives de la soirée. Une seule fit exception et réunit, l'après-midi du samedi, dans le parc de la Grange, les membres de la Conférence, invités par les représentants de la Croix-Rouge suisse. Du reste, ces moments de détente ne sont pas du temps perdu ; des relations personnelles s'y forment et le travail proprement dit de l'assemblée a tout avantage à se compléter dans ces échanges de vues plus intimes. Il serait ingrat de ne pas dire ici un mot de chaud remerciement aux autorités genevoises, à Sir David et à Lady Henderson, et au Comité de l'Union internationale de secours aux enfants, qui ont offert à la Conférence une char-

## Lucien Gautier.

mante hospitalité. Il serait également regrettable de ne pas relever le fait que, sans avoir besoin de recourir à des mesures spéciales, notre président a pu clore la session au jour fixé et même quelques heures plus tôt qu'il n'avait été entrevu d'avance, tellement la marche des opérations avait été régulière et conforme au plan arrêté.

Cela dit, abordons l'étude des questions traitées et des résolutions adoptées. Il y avait sept Commissions prévues, et toutes ont fonctionné. Elles se sont constituées en désignant leurs présidents et leurs rapporteurs et aucune d'entre elles ne s'est trouvée en retard quand il s'est agi pour elle d'apporter en séance plénière le résultat de ses délibérations. Le numéro d'avril de cette *Revue* a déjà mis sous les yeux de nos lecteurs les conclusions et résolutions adoptées à la X<sup>me</sup> Conférence à la suite des rapports présentés par les Commissions. Il n'y a donc pas lieu d'en reproduire ici le texte, mais il pourra être de quelque utilité de reprendre ces questions l'une après l'autre et de montrer quels ont été la portée du débat et l'esprit qui a présidé à l'adoption des textes votés.

Il faut distinguer, me semble-t-il, parmi les questions soumises aux Commissions, celles qui devaient aboutir à l'élaboration de textes précis, d'articles de règlements et porter ainsi, jusque dans la forme à donner aux décisions, un cachet strictement juridique.

Dans cette catégorie rentrait la grave et importante tâche confiée à la première Commission, celle de la revision de la Convention de Genève. Cette Commission a été la dernière à apporter son rapport au *plenum* de l'assemblée et à lui soumettre ses conclusions. Quiconque a pu mesurer l'étendue du labeur accompli par les commissaires, quiconque a entendu le magistral exposé du rapporteur, ne s'étonnera que d'une chose : c'est qu'en si peu de jours et de séances, un travail aussi considérable puisse avoir été abattu. Même en tenant largement compte de la préparation très complète qui avait été faite avant la session de l'assemblée, il n'en demeure pas moins que nous nous sommes trouvés en présence d'un bel et énergique effort. Il ne s'agissait en effet pas seu-

## La X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge.

lement d'examiner certaines propositions de revision sur tel ou tel point spécial, mais d'envisager dans sa totalité le texte de la Convention et de peser mûrement quelles étaient les modifications à introduire et sous quelle forme ces changements devraient s'effectuer, le tout afin de pouvoir présenter un projet bien coordonné à l'appréciation et à la ratification des puissances signataires. Il y a tout lieu d'espérer que le but a été atteint et que les gouvernements, appelés à se prononcer sur cette revision, accepteront les propositions qui ont été faites par la Commission et adoptées par l'assemblée unanime.

Il va de soi que les modifications introduites dans la Convention ont été inspirées par les expériences faites au cours des années de guerre. L'Agence des prisonniers, organisée dans notre ville dès septembre 1914, par les soins du Comité international, a fourni à ce dernier l'occasion de constater bien des points encore obscurs, bien des éventualités non prévues, bien des desiderata à exprimer. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans le *Rapport général*, présenté par le Comité international de la Croix-Rouge à la X<sup>me</sup> Conférence, le compte rendu méthodique et circonstancié des opérations de l'Agence (chap. III, pp. 39-129 et chap. IV, pp. 129-185) ; qu'on ne se laisse pas effrayer par la longueur de cet exposé, on verra bien vite combien il est attachant et instructif.

Les leçons, sévères et douloureuses, que la guerre a données à notre génération ont été également fructueuses pour le travail à accomplir par la II<sup>me</sup> Commission : Code des prisonniers. Tandis que, pour la I<sup>re</sup> Commission, il s'agissait de formuler des vœux relatifs à la Convention de Genève de 1906, la II<sup>me</sup> Commission avait à présenter aux gouvernements des vœux relatifs à une *Convention diplomatique sur les prisonniers de guerre, les déportés, les évacués et les réfugiés*, en vue de compléter et éventuellement de modifier la Convention de la Haye de 1907. En étudiant le texte des propositions que la II<sup>me</sup> Commission a soumises à l'assemblée, on s'aperçoit aussitôt qu'il s'agit, non pas encore d'articles tout rédigés, de façon à être incorporés tels quels dans une convention, mais bien plutôt d'une série de principes énoncés

## Lucien Gautier.

à la suite des expériences faites pendant la guerre et destinés à servir de base à l'établissement d'une convention. Ces principes s'inspirent d'une grande et large générosité, leur adoption marquerait certainement un grand progrès quant aux usages en vigueur dans les armées belligérantes et aux mesures prises par les gouvernements dont celles-ci relèvent. Il est à souhaiter que, se conformant d'ailleurs par là à un vœu de la X<sup>me</sup> Conférence, toutes les Sociétés de la Croix-Rouge fassent un effort pour faire adopter ces principes par leurs Etats respectifs et qu'à leur tour les gouvernements, lorsque le Conseil fédéral suisse, au moment opportun, en prendra l'initiative, soient d'accord pour conclure la convention désirée.

Quiconque a été témoin des démarches multiples, compliquées, souvent infructueuses, auxquelles devaient s'astreindre les personnes qui s'occupaient du sort des prisonniers pendant la grande guerre — et même après la conclusion de la paix — se félicitera et félicitera l'humanité des progrès qui ne manqueront pas de s'accomplir si les vœux de la II<sup>me</sup> Commission, que l'assemblée a fait siens, reçoivent des divers pays un assentiment général.

C'est également à la Convention de la Haye de 1907 que se rapportent les vœux présentés par la VII<sup>me</sup> Commission, lesquels, ayant été adoptés par la Conférence, seront eux aussi transmis aux gouvernements signataires. Le titre donné aux travaux de cette Commission était : « Limitation de la guerre », ce qui ne doit pas s'interpréter dans le sens d'une restriction des hostilités dans l'espace ou dans le temps, mais consiste en une série de mesures à prendre pour que les rigueurs et les horreurs de la guerre soient atténuées dans un certain nombre de cas déterminés ; par exemple par la prohibition des gaz comme moyen de combat, par des règles plus sévères concernant le bombardement du haut des avions et celui des localités « non défendues », et par l'essai de rompre partiellement les blocus pour ravitailler les enfants, les malades et les vieillards. Il s'agit en un mot, si ce mot ne fait pas une impression trop paradoxale, de rendre la guerre « moins inhumaine », et d'introduire par conséquent, jusque dans ces luttes acharnées, quelques parcelles de *caritas*



## La X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge.

et cela par des prescriptions dont l'acceptation unanime est à souhaiter.

### III

Les résolutions votées sur les trois questions susmentionnées concernent les relations extérieures de la Croix-Rouge, ou, plus exactement, ses rapports avec les gouvernements, et, puisqu'il fallait les transmettre à ceux-ci, elles devaient forcément revêtir un caractère très précis. Il n'en est pas de même pour une quatrième branche de l'activité exercée par la Conférence, sur le préavis de la III<sup>me</sup> Commission, et ayant trait à la guerre civile. Ici, sur un terrain tout neuf, où la IX<sup>me</sup> Conférence, réunie à Washington en 1912, n'avait pas voulu faire intervenir une décision parce que celle-ci aurait « présenté trop de difficultés et de dangers », la Conférence de Genève ne pouvait songer à formuler des conclusions nettement délimitées et à soumettre aux pouvoirs politiques des propositions fermes. Il y avait en effet lieu de reconnaître, et cela a été fait, que les mesures à préconiser au point de vue de la Croix-Rouge, quand un pays est en butte aux agitations révolutionnaires et déchiré par une lutte fratricide, constituent un problème délicat dans sa complexité et périlleux entre tous. Et pourtant, fortifiée par la lecture des rapports présentés à la Conférence par une pluralité de Croix-Rouges nationales et dictés pour la plupart par une expérience récemment acquise, la Commission, et la Conférence après elle, ont cru pouvoir et devoir tracer quelques lignes générales, créer, pour ainsi dire, une orientation sommaire dans un domaine encore inexploré et faire prévoir quelle devrait être, de part et d'autre, l'attitude des autorités en cas de dissensions intestines.

Peut-être trouvera-t-on que ces vœux ont un caractère illusoire, qu'ils se proposent un but trop élevé pour pouvoir être actuellement atteint et qu'il est à présumer que les règles posées selon les principes de la Croix-Rouge, et qu'il est déjà si difficile de faire respecter dans les conflits internationaux, seront encore plus malaisément applicables quand il s'agira de les faire observer dans une guerre civile. Oui, peut-être... Mais n'est-il pas

## **Lucien Gautier.**

du privilège et du devoir même de la Croix-Rouge de ne pas reculer devant les espoirs téméraires, de ne pas placer l'idéal trop bas, et comme il a été dit au cours des débats de la X<sup>me</sup> Conférence, de ne pas redouter ce que l'opinion courante appelle utopie, puisque « c'est en allant d'utopie en utopie que la Croix-Rouge, dans sa marche ascendante, est parvenue à la merveilleuse réalité actuelle ».

### IV

Nous envisagerons maintenant, comme formant un groupe homogène, les sujets traités par les Commissions IV, V et VI, et les résolutions adoptées à ce propos. Celles-ci ont en effet pour caractère commun de contenir des vœux à l'adresse non point des gouvernements, mais des Sociétés de la Croix-Rouge. Elles se rapportent donc à la vie intérieure des nombreux rameaux de notre organisation mondiale.

La VI<sup>me</sup> Commission avait à s'occuper du personnel et du matériel sanitaires. Elle a examiné, d'une manière approfondie, les progrès à réaliser dans la préparation des infirmières, notamment en encourageant l'accroissement du nombre des infirmières professionnelles et spécialisées, et cela aussi bien et même davantage en vue des besoins de la vie civile qu'en prévision de futures éventualités guerrières. Puis, passant à la question du matériel, la Commission a fait adopter par la Conférence une résolution tendant à faire recueillir par les Croix-Rouges de toutes les nations le fruit des expériences faites au sujet du matériel employé, en sorte que plus tard, par les soins du Comité international, un rapport général puisse rassembler et coordonner tous les résultats obtenus, ce qui sera d'une grande utilité.

La tâche de la IV<sup>me</sup> Commission a été scindée en deux ; elle avait à étudier les rapports des Croix-Rouges entre elles, avec leurs gouvernements et avec leurs institutions philanthropiques. Sur ces sujets elle a présenté deux rapports distincts, dont le premier, laissant de côté les rapports des Sociétés entre elles, examinait leurs relations avec leur entourage, et invitait, par une série de conclusions judicieuses et pratiques, les Sociétés

## **La X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge.**

de la Croix-Rouge à provoquer en tous pays un groupement des institutions philanthropiques, sur la base de l'adhésion libre, en respectant pleinement la diversité des situations et en recommandant partout à la sollicitude des Croix-Rouges le sort des étrangers malades et nécessiteux. La coopération des grandes associations internationales de secours, telles que l'Union internationale de secours aux enfants, etc., doit aussi être recherchée et cultivée. Enfin, pour la première fois dans les décisions prises par une Conférence de la Croix-Rouge, on voit apparaître ici le nom de la Société des Nations, à laquelle est exprimé le vœu qu'elle accorde son appui aux actions entreprises pour le bien de l'humanité souffrante.

Le second rapport de la IV<sup>me</sup> Commission était consacré aux relations des Croix-Rouges entre elles. Le point spécial qui attirait ici l'attention, c'était la question délicate des rapports existant, sur le territoire d'un Etat, entre la Croix-Rouge nationale et d'autres Croix-Rouges étrangères, venant y installer une branche de leur activité. Un problème assez embarrassant se posait, et la discussion en séance plénière en a fourni la preuve. D'une part, la plus grande fraternité doit régner entre les Croix-Rouges, elles doivent s'accueillir hospitalièrement et s'entr'aider autant que possible ; cette considération est de nature à encourager toutes les collaborations. Mais, d'autre part, la Croix-Rouge nationale risque parfois de voir se produire, de la part de nouveaux venus, certains empiètements involontaires qui amènent de fâcheux frottements ou simplement de regrettables doubles-emplois. Et si l'on cherche à y parer en stipulant que la Croix-Rouge étrangère doit limiter ses efforts à ce qui concerne les ressortissants de son pays, ne porte-t-on pas atteinte à l'un des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, qui est celui de l'universalité, et par conséquent de la parfaite égalité envers tous et chacun ? Il a paru à plusieurs que, quelque louable que fût la tentative d'améliorer et de préciser les conditions actuelles sur ce point, les questions abordées pourraient avantageusement être reprises à une date ultérieure et traitées à nouveau.

Enfin la V<sup>me</sup> Commission, où siégeaient bon nombre des pré-

## Lucien Gautier.

sidents des grandes Croix-Rouges nationales, avait à son ordre du jour l'examen de l'organisation internationale de la Croix-Rouge, et devait discuter diverses propositions soumises à la Conférence dans des rapports envoyés de plusieurs côtés différents. Certaines innovations avaient été suggérées ; des changements d'une grande portée avaient été entrevus, portant sur telle des institutions en vigueur et principalement sur la composition et le mode de nomination du Comité international. C'est ici spécialement que s'est manifesté le phénomène auquel nous avons fait allusion plus haut. Quand les mandataires des diverses Croix-Rouges ont eu pris contact et ont pu s'entretenir de vive voix des problèmes qui les avaient déjà préoccupés chacun dans son pays, une compréhension réciproque s'est bien vite fait jour et les bons côtés de l'organisation actuelle, ressortant d'expériences faites durant un demi-siècle et tout particulièrement pendant les années tragiques de la grande guerre, sont apparus en pleine lumière. Le résultat des délibérations de la Commission, confirmé en séance plénière par la Conférence, a donc été nettement conservateur de l'ordre de choses existant. Et c'est, comme chacun le sentira, un puissant encouragement pour le Comité international, auquel, d'ailleurs, la Conférence n'a pas marchandé les témoignages de sa reconnaissance et de son attachement. J'en parle sans arrière-pensée, n'ayant été associé que depuis peu aux travaux du Comité et pouvant par conséquent, sans être accusé de vanité personnelle, enregistrer les marques d'estime et de déférence accordées à mes collègues. Un représentant des Pays-Bas a bien voulu définir le Comité international comme étant « le grand-prêtre du temple vénérable et commun de la Croix-Rouge ». Et la Conférence, par un vote solennel, a déclaré que « le Comité international avait bien mérité de la Croix-Rouge et de l'humanité ». C'est là, pour ceux auxquels ce témoignage s'adresse, une belle, une grande récompense.

Mais, si j'ai pu qualifier de conservatrices certaines mesures adoptées par la Conférence, cela n'empêche point qu'elles ne soient en même temps progressives, et l'on peut hardiment affir-

## **La X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge.**

mer que rien n'était plus éloigné des intentions de la Conférence, comme de celles du Comité international, qu'une satisfaction plus ou moins béate en présence du labeur accompli. L'activité passée et présente doit être un gage et un stimulant pour chacun ; tel est bien l'esprit qui animait les délégués et qu'ils sauront communiquer à ceux qu'ils représentent. La Conférence a assigné aux Sociétés nationales comme au Comité international une besogne considérable et variée, en sorte que l'oisiveté ne sera pas de mise dans nos milieux de Croix-Rouge. De plus, elle a nettement stipulé que les réunions périodiques de la Conférence devraient être moins espacées et a recommandé au Comité international d'accélérer autant que possible la prochaine convocation. Elle a fortement encouragé les Sociétés de la Croix-Rouge à entreprendre et à développer une activité de paix, en combattant les fléaux et les maladies et en protégeant les enfants. Elle a approuvé l'activité du Comité international en temps de paix et lui a chaleureusement renouvelé son mandat de gardien et de propagateur des principes fondamentaux de l'institution. Elle a bien voulu aussi se préoccuper de lui procurer les ressources nécessaires à son travail en adressant aux Sociétés nationales une recommandation dans ce sens. Elle a enfin cordialement approuvé la convention récemment élaborée entre le Comité international et le Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Croix-Rouges, en vue de régulariser leurs rapports mutuels et d'assurer entre eux une collaboration féconde. Du reste, toutes les résolutions présentées par la V<sup>me</sup> Commission méritent d'être lues et étudiées dans leur texte intégral, et, si je n'ai pas fait la même remarque à propos des autres Commissions, il n'est pas trop tard pour la présenter ici.

### V

Nous avons épuisé l'énumération des sujets mis d'avance à l'ordre du jour de la X<sup>me</sup> Conférence et des résolutions adoptées à leur égard. Il reste à mentionner d'autres décisions de l'assemblée, dues à l'initiative de certaines délégations ou de délégués agis-

## Lucien Gautier.

sant en leur nom personnel et qui n'étaient point prévues au programme. Elles n'ont pas été moins les bienvenues pour cela ; on peut même dire qu'elles étaient attendues, car la plus entière liberté doit régner dans les séances de la Conférence, et toute opinion mérite d'être prise en considération, au sein d'un corps dont tous les membres sont solidaires et collaborateurs d'une même grande œuvre. C'est peut-être ici le moment de signaler, avec les sentiments de regret qu'elle comporte, la résolution négative prise par deux Croix-Rouges nationales, celles de France et de Belgique, comptant parmi celles qui pouvaient être assurées de l'accueil le plus empressé et le plus déférent. Elles ont cru devoir s'abstenir, pour des motifs que nous respectons. Leur absence, hautement regrettable et regrettée, s'est naturellement fait sentir en maintes occasions, et chacun entretenait, à part soi, le ferme espoir qu'à la prochaine Conférence les places vides seraient occupées et que les voix autorisées, aujourd'hui silencieuses, pourraient se faire entendre. Ne pouvant pas saluer la présence des représentants de ces deux pays, — dont l'un au moins avait envoyé d'importants rapports — nous avons tenu à leur réserver tacitement une place dans nos rangs et, les sachant avec nous de cœur, sinon de fait, nous n'avons pas perdu le sentiment bienfaisant de l'universalité qu'implique l'idée même de la Croix-Rouge.

Peut-être d'ailleurs cette abstention a-t-elle été comme un avertissement éloquent bien que muet, et a-t-elle produit un effet salutaire en faisant comprendre à chacun l'urgence de prendre, dans la situation présente, une attitude ferme et résolue. Cette conviction s'est manifestée par le soin extrême qui a été pris de regarder vers l'avenir plutôt que vers le passé : on peut dire que toute la session de l'assemblée a été orientée dans ce sens. Toutefois, comme certains nuages planaient encore lourdement sur notre horizon, il a été senti et compris qu'il fallait sans délai aviser aux mesures nécessaires. Deux délégations non européennes, celle du Canada et celle de l'Australie, ont pris, dès la première séance plénière, l'initiative d'une motion concernant les fautes du passé et visant à en prévenir la récurrence.

## **La X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge.**

Conformément à cette proposition, adoptée sans opposition et à l'unanimité, une Commission, dont les membres seront choisis dans six pays neutres et dans laquelle siègera en outre un représentant du Comité international, sera chargée de faire, auprès des Croix-Rouges nationales (non point auprès des gouvernements), une enquête sur toutes les violations de la Convention de Genève imputées aux belligérants. La Commission aura à déterminer le vrai et le faux, en s'en tenant du reste, comme sanction, à celle de l'opinion publique. Elle aura une tâche complexe et délicate ; elle devra être composée d'hommes de toute confiance et de la plus haute compétence, mais ceux-ci se sentiront encouragés en pensant que leur mandat leur octroie le noble devoir de dissiper l'erreur et de faire éclater la vérité. C'est ce qu'a admirablement exprimé le porte-parole de la délégation canadienne, en faisant ressortir qu'il ne s'agit pas de raviver et de perpétuer des récriminations déjà anciennes, mais de faire la lumière, de tirer au clair les accusations, de liquider ainsi le passé et de frayer la voie à un avenir meilleur.

Diverses autres propositions ont encore été présentées, quelques-unes ajournées, les autres adoptées. Il n'est pas possible de les énumérer toutes, mais signalons pourtant l'hommage unanime de reconnaissance voté à l'adresse de la Croix-Rouge américaine et la décision prise, conformément à un vœu émis par la délégation tchécoslovaque, de recommander aux Croix-Rouges nationales l'idée d'une « trêve » de trois jours, pendant lesquels les populations seront pressées de s'intéresser à la santé publique, aux œuvres de secours et à la protection de l'enfance.

Ici, comme déjà souvent dans les pages qui précèdent, j'ai failli écrire un nom propre, mais je m'en suis abstenu. Je tiens à faire constater que c'est volontairement que je me suis privé du plaisir que j'aurais eu à faire des mentions semblables. Je n'ai pas même prononcé le nom de celui qui, avec autant de fermeté que de délicatesse, a présidé notre Conférence ; je n'ai pas nommé les rapporteurs, quelque éloquents et persuasifs qu'ils aient été, ni les orateurs sympathiques qui, à maintes reprises, nous ont tenus sous le charme de leur parole. J'ai compris

## Lucien Gautier.

que, si je commençais à citer des noms, il faudrait en citer un trop grand nombre, que je risquerais de reproduire ici une bonne partie de la liste des délégués, et que même ainsi j'en omettrais peut-être encore, ce qui serait une injustice et une ingratitude. Je me suis donc, non sans regrets, évertué à faire disparaître de cette chronique toutes les désignations personnelles, mais dans mon for intérieur je rends à chacun ce qui lui est dû.

### VI

Il est temps de clore cet article, mais le lecteur aura probablement remarqué une lacune dans mon exposé. Je n'ai pas encore signalé la proposition que la Conférence a solennellement adoptée dans sa séance plénière du 1<sup>er</sup> avril, et qui est conçue en ces termes : *Le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Croix-Rouges adresseront un appel à tous les peuples du monde pour les exhorter à combattre l'esprit de guerre qui plane encore sur le monde.*

Il appartenait à la Conférence de la Croix-Rouge de faire ainsi entendre sa voix et de lancer aux quatre vents la requête contenue dans les lignes ci-dessus. Hélas ! il n'est que trop vrai : l'esprit de guerre plane encore sur le monde, et après avoir vu de nos yeux épouvantés et affligés ce que c'est que la guerre et avoir tous, d'une façon instinctive et aussi d'une façon réfléchie, condamné l'esprit qui la provoque et l'entretient, nous constatons avec douleur que l'ère des discordes internationales est loin d'être close. Le sera-t-elle jamais complètement ? Dieu seul le sait, mais notre devoir est d'espérer même contre toute espérance. Dût-on nous reprocher un optimisme chimérique, nous tiendrons à honneur de faire entendre, conformément au vœu que nous avons adopté, un appel chaleureux à tous, aux puissants comme aux humbles, aux petits comme aux grands, afin que partout on combatte l'esprit de guerre, et qu'à sa place puisse régner, fortifiant dans sa sérénité, l'esprit de paix ! Et puisque, aussi bien, c'est de la délégation italienne qu'est partie cette motion bienfaisante, pourquoi ne lui donnerions-nous pas pour



## **La X<sup>me</sup> Conférence de la Croix-Rouge.**

patronne cette admirable figure de la Paix que l'on contemple à Sienne, dans le Palazzo Pubblico, la pure et noble *Pace* d'Ambrogio Lorenzetti ? Ou bien, mieux encore, pourquoi n'inscrivons-nous pas au fronton du sanctuaire les paroles célestes que, dans la dernière séance de la Société des Nations, en décembre, notre Président de la Confédération suisse rappelait à ses collègues prêts à se séparer : *Paix sur la terre parmi les hommes de bonne volonté !* Ce message venu d'en haut est aussi bien à sa place au lendemain de Pâques qu'à la veille de Noël. Que dis-je ? il est pour tous les jours et pour tous les instants.

---